

Guzargues, le 2 décembre 2008

04.67.59.61.57.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 Novembre 2008

Etaient présents : Mesdames GUILHAUMON Ghislaine, JOUANNAUD Frédérique,
Messieurs ANTOINE Pierre, MALCHIRANT Thierry, OLIVA Jean Paul, OLLIE Christophe, SANCEY
Jean Marc, VERGE Claude.

Excusés : Madame VIDAL Patricia, Messieurs MICHEL Claude, VIEIRA Dominique

1 – Approbation du compte-rendu du 7 Octobre 2008

Le compte rendu de la séance du 7 Octobre est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation de la subvention de la Communauté de Communes du Pic St Loup pour les travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réfection du chemin de la Carrierrasse. Pour leurs réalisations la Commune a sollicité une aide de la Communauté de Communes du Pic St Loup.

Monsieur le Maire indique que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 2.871,00 € Le coût prévisionnel des travaux étant de 29.573,30 € HT, la part de financement à la charge de la commune est de 29.573,30 €, ce projet ne bénéficiant d'aucune aide extérieure. La participation de la de la Communauté de communes du Pic St Loup est donc inférieure à l'autofinancement de la commune.

3 – Modification des statuts du SIGC (Syndicat Intercommunal Garrigues Campagne

1 – Modification des statuts

La décision en date du 24 Juin 2008 du Comité Syndical du SIGC est présentée au Conseil Municipal auquel il est demandé de délibérer :

1 – Pour autoriser cette extension de compétence à la carte pour « constitution, exploitation et gestion de l'irrigation par eau brute »,

2 – Pour modifier en conséquence l'article 2 des statuts du SIGC en ajoutant cette nouvelle compétence à la carte de l'article 3 (procédure de transfert et de reprise des compétences à la carte),

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et au vu du rapport définitif établi par BRL, **DECIDE** à l'unanimité d'autoriser cette extension de compétences à la carte et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts du SIGC.

2 – Adhésion de la commune

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Garrigues Campagne a décidé une extension de ses compétences à l'irrigation par eau brute.

Les Communes membres du SIGC ont été amenées à délibérer sur cette extension de compétence qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Il s'agit d'une compétence à la carte, c'est-à-dire que le Conseil Municipal de la Commune qui souhaite adhérer à cette compétence doit délibérer sur cette question.

Une délibération du Comité Syndical entérinera cette décision.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, et compte tenu que la Commune de Guzargues adhère au SITIVS (Syndicat Intercommunal de Travaux d'Irrigation dans la Vallée du Salaison) **DECIDE** à l'unanimité de ne pas adhérer à la compétence eau brute du Syndicat Intercommunal de Garrigues Campagne.

4 – Illuminations de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler les illuminations de Noël.

Monsieur le Maire présente les différents devis pour l'achat des illuminations.

Après en avoir délibéré le devis de la société Blachère Illumination d'un montant de 900,00 €HT pour 5 illuminations est adopté

5 – Questions diverses

RAS

La séance est levée à 23h15